

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 1195 promulguant en Côte française des Somalis l'arrêté (lu 39 juin 194~9 inodilianl. l'arrêté du 5 avril 1946 l'ixanl. la liste des minerais ou produit» soumis aux dispositions ' de l'article 5 du décret du 5 avril 194G relatif aux substances utiles aux recherches concernant l'énergie atomique

n° 1195

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
7 novembre 1949

Numéro JO
n° 11 du 30/11/1949

Date du numéro
30 novembre 1949

VISAS

Le Gouvernement- de la Côte française ètes Somalis et dépendances, chevalier de la Légion d'honneur, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable du territoire par décret, du 18 juin 1884: Vu le décret, n°46-614 du 5 avril 1916, promulgué à la Côte française des Somalis par arrêté n° 878 du 8 juillet 1

Vu l'arrêté du 5 avril 1946, promulgué à la Côte française des Somalis par arrête n° 878 du 8 juillet 1948

Vu le bordereau n° 1693/Mines/F. O. M. du 17 octobre 1919: Vu la lettre n° 8-4813 du 10 octobre 1949 de la Présidence du Conseil (Commissariat, a l'énergie atomique),

TEXTE INTÉGRAL

Art, 1er.— Est promulgué à la Côte française des Somalis et dépendances l'arrêté du 29 juin 1949 modifiant l'arrêté du 5 avril 1946 fixant la liste des minerais on produits soumis aux dispositions de l'article 5 du décret du 5 avril 1946, relatif aux substances utiles aux recherches et réalisations concernant l'énergie atomique. Art. 2. —Le présent arrêté sera publié, enregistré partout où besoin sera et inséré au Journal officiel du territoire.

Pour le Gouverneur et par délégation :Le Secrétaire général,R. CITAMBOREMVN.